



**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
---  
**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES – NOTE AUX PARENTS**  
---  
**SCRUTIN DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

L'organisation est prévue conformément à la réglementation de 1985, modifiée par les décrets de 1990, 2000, 2004, actualisée par les circulaires du 9 Juin 2000 et du 15 juillet 2005.

L'élection des six représentants des Parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège aura lieu le

**VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 de 8h30 à 14h30**  
**en salle 10**

#### **I – MODALITES DU SCRUTIN**

**Nombre de sièges à pourvoir** : 6 titulaires, 6 suppléants.

Les représentants des Parents sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sous réserve, pour les parents d'enfants mineurs de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement. Lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers, qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat. Ce droit de suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou de plusieurs élèves inscrits dans l'établissement. Les parents d'élèves de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les nationaux français.

Les deux parents figureront sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées au collège.

Dès le **vendredi 21 septembre 2018**, 12h, la **liste électorale** sera au Secrétariat de Direction, à la disposition des électeurs qui pourront vérifier leur inscription et demander, le cas échéant, réparation d'une erreur ou omission les concernant.

#### **II – VOTE**

**Le matériel de vote** sera transmis aux familles, par l'intermédiaire de leur enfant le **vendredi 5 octobre 2018**.

Le parent électeur pourra se présenter au collège le **vendredi 12 octobre entre 8h30 et 14h30** ou voter par correspondance à partir du lundi 8 octobre.

Le Principal,

Laurent Albareil